



CONFERENCE REGIONALE SUR LE LEGAL EMPOWERMENT OF THE POOR

Cotonou, 02 - 04 Septembre 2009

NOTE CONCEPTUELLE

1- Contexte et Justification

Au cours de l'année 2005, fût créée, sous les auspices des Nations Unies et avec l'appui de M. Koffi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit (*Commission on legal empowerment of the poor*). Cette Commission a bénéficié à sa création de l'appui financier d'un groupe de pays en développement et de pays industrialisés, notamment le Canada, le Danemark, l'Egypte, la Finlande, le Guatemala, la Norvège, la Suède, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Royaume-Uni. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à New York, lui a servi de secrétariat et a joué le rôle de courroie de transmission entre les membres de la Commission dans leur région respective et le secrétariat de la Commission.

Créée à l'initiative de Madame Madeleine Albright, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et de Monsieur Hernando de Soto, économiste péruvien de grande renommée internationale, la Commission est composée d'éminents responsables politiques et experts du monde entier. Elle est la première initiative mondiale à focaliser ses réflexions essentiellement sur **les liens entre l'exclusion, la pauvreté et la loi**.

Elle n'a pas pour objet de fournir des aides, mais vise à permettre aux pauvres de sortir de la pauvreté en agissant en faveur de réformes politiques et institutionnelles qui étendent leurs possibilités et leurs protections légales. En se basant sur l'approche participative pour atteindre ses objectifs, la Commission a lancé des consultations nationales dans certaines régions du monde (Amérique Latine, Europe Centrale et de l'Est, Asie du Sud et de l'Est, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique de l'Est, Afrique Australe, Afrique de l'Ouest ainsi que les Etats insulaires). Ces consultations ont fourni à la Commission, une base de données étendues et diversifiées des expériences qui ont cours dans les pays ciblés touchant les quatre domaines d'intervention qu'elle a choisis que sont : **accès à la justice et Etat de droit, droit de la propriété, droit du travail et droit d'entreprendre**.

La commission a pu disposer ainsi d'éléments factuels et d'outils d'analyse à même de l'aider dans la formulation des recommandations appropriées à la communauté des partenaires techniques au développement et à la communauté politique internationale dans le sens de réduction de la pauvreté au moyen de l'approche du Legal Empowerment of the Poor.

Les travaux de la commission se sont achevés en février 2008. Elle a ensuite procédé au lancement de son rapport, *Making the law work for everyone* (Pour une application équitable et universelle de la loi), le 05 juin 2008 au siège des Nations Unies à New York. Le 04 décembre 2008, l'Assemblée Générale des Nations Unies, au cours de sa 63^{ème}

session, a adopté la Résolution A/63/L.25/Rev.1 intitulé « **legal empowerment of the poor and eradication of the poverty** » (la démarginalisation des pauvres par le droit et l'élimination de la pauvreté).

Dans cette résolution, l'Assemblée Générale a rappelé les engagements pris par la Communauté internationale au sommet du Millénaire, à la Conférence de Monterey sur le financement du développement, le Plan d'action du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg et la nécessité de les réaliser. Elle a aussi rappelé que le "legal empowerment of the poor" est primordial pour l'élimination de la pauvreté et de la faim, et a également réaffirmé que l'Etat de droit au niveau national et international est essentiel pour assurer les conditions favorables pour une croissance économique durable, un développement durable et l'éradication de la pauvreté et de la faim. Elle a surtout souligné que le développement durable incombe en priorité aux pays et que les programmes définis au niveau mondial constituent des compléments aux stratégies nationales. Sur la base de ces préliminaires, l'Assemblée Générale a pris note du rapport de la Commission, souligné l'importance de partager les meilleures pratiques nationales dans le domaine du "legal empowerment of the poor" et prié le Secrétaire Général des Nations Unies de soumettre à la 64^{ème} session de l'Assemblée Générale un rapport sur le "legal empowerment of the poor" sous l'ordre du jour « élimination de la pauvreté et autres questions concernant le développement », en prenant en compte les expériences nationales en la matière.

Ces différents moments forts de la vie de la commission témoignent du plaidoyer que ses membres accomplissent aux plans mondial, régional, et local. Elle entend ainsi informer, sensibiliser les décideurs et la société civile aux vertus du "legal empowerment of the poor" et obtenir leur adhésion et leur engagement à faire de ce concept un vecteur pour le progrès des peuples et la réduction de la pauvreté. Car, si les Etats entreprennent de réformer les lois de manière à reconnaître les pauvres de manière adéquate, et si la loi peut être appliquée de manière équitable et universelle, les exclus commenceront à aller au-delà de leurs potentialités actuelles et à partir de cet instant, contribueront à la résolution des problèmes économiques et sociaux. Le renforcement de la capacité juridique se traduirait par un changement systématique ciblé sur le déblocage du potentiel civique et économique des pauvres. Si tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest francophone pouvaient s'approprier ce concept et en faire un levier pour l'atteinte des OMD, l'espoir peut renaître pour des résultats satisfaisant pout 2015.

Au regard de toutes ces considérations, et fort convaincu de ce que la pauvreté ne peut être réduite que si les gouvernants mettent en place tous les mécanismes tendant à élever l'esprit de juridicité des pauvres, gage de leur capacitation entrepreneuriale et de l'intégration réussie dans l'économie nationale et internationale, le gouvernement de la République du Bénin, organise une conférence régionale qui va réunir une vingtaine de pays à Cotonou du 02 au 04 Septembre 2009.

Cette conférence qui vient en appui aux efforts de plaidoyer de la commission ambitionne aussi d'insérer dans les politiques locales, nationales et d'intégration régionale, les préoccupations liées à la démarginalisation des pauvres par le droit. Elle est préparée conjointement par le Ministère de la Prospective, du développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

2- Objectifs

2.1- Objectif général

L'objectif principal de la conférence régionale est de parvenir à l'émergence de préférences collectives dont le "legal empowerment of the poor" serait le cœur véritable. Elle doit permettre d'obtenir un consensus régional sur les points suivants :

- i. Le "legal empowerment of the poor" constitue le chaînon manquant des stratégies de développement ;
- ii. Le "legal empowerment of the poor" peut contribuer efficacement à réduire la pauvreté en libérant le potentiel des pauvres ;
- iii. Le "legal empowerment of the poor" doit faire l'objet de politiques et être intégré aux actions de développement aussi bien aux niveaux national, régional que mondial ;
- iv. Le "legal empowerment of the poor" doit faire l'objet d'un plaidoyer auprès des décideurs politiques au plan national de chaque pays ainsi qu'au plan régional.

Ce consensus et la plate-forme d'actions devant sortir de la conférence régionale va permettre un plaidoyer légitime auprès des chefs d'Etats et de Gouvernement de la Sous région et auprès des organismes sous régionaux d'intégration pour l'approbation du concept comme l'un des leviers devant permettre d'atteindre les OMD.

2.2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la conférence devra :

- Parvenir à une meilleure compréhension des situations particulières que vivent les pauvres en Afrique ;
- Parvenir à une meilleure compréhension de la Commission, de ses travaux et du concept "legal empowerment of the poor" ;
- Identifier des stratégies et des actions qui permettent aux gouvernements et aux organisations de la société civile d'explorer les opportunités pour la mise en œuvre du "legal empowerment of the poor" au plan national et régional ;
- Adopter un plan de plaidoyer auprès des chefs d'Etats et de Gouvernement de la sous région ;
- Adopter une déclaration dite « Déclaration de Cotonou » et une plate forme d'actions sous régionales du "legal empowerment of the poor" ;

3- Résultats attendus

Au terme de la conférence, il est attendu :

- ❖ L'adhésion et l'appropriation du concept de Legal empowerment of the poor" par les participants ;
- ❖ L'Adoption de « la Déclaration de Cotonou » et de la Plate Forme d'actions communes pour la mise en œuvre du "Legal Empowerment of the poor" ;
- ❖ L'enclenchement d'un plaidoyer auprès des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Sous région, de l'Union Africaine ainsi qu'auprès de tous les acteurs de développement au niveau de chaque pays participant ;
- ❖ La proposition de mise en place d'un mécanisme chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi des résolutions.

4- Participants/Cibles

La conférence réunira les pays francophones et certains pays lusophones d'Afrique en raison de leur homogénéité linguistique et du fait qu'ils ont un même héritage juridique qui est celui du droit français qui est lui-même de la famille romano-germanique. Elle regroupe des représentants de l'Etat, de la société civile et du secteur privé provenant de dix sept (17) pays comme participants pleins et de deux (02) autres pays comme observateurs. Ce sont :

- **Participants pleins :**

Burkina-Faso, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Mali, Maurice (îles), Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo ; Sénégal, Tchad, Togo.

- **Participants observateurs :** Nigéria et Ghana.

La conférence attend également des représentants d'organisations internationales et d'éminentes personnalités comme Mme Madeleine Albright, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et Co-président de la Commission, M. Benjamin M'paka, ancien Président de la Tanzanie et membre de la commission, etc.. et d'autres éminentes personnalités.

Les délégations des pays seront constituées de :

- un Ministre (de préférence celui à charge du développement et de la planification ou à défaut celui chargé de la Justice et de la Promotion des Droits Humains ;
- d'un représentant de la société civile reconnu pour la notoriété de la structure mandante ainsi que ses actions et engagements en faveur du développement national et plus particulièrement les populations pauvres ;
- d'un représentant du secteur privé reconnu pour ses actions, engagement et lobbying en faveur du développement national humain durable au profit des populations pauvres.

Il est demandé à chaque Bureau de pays du PNUD d'assurer le suivi de l'identification des participants et de bien vouloir faciliter la transmission des fiches d'inscription.

5- Arrangements logistiques

La conférence se déroulera du 02 au 04 Septembre au Palais des Congrès de Cotonou. Les frais de participation (comprenant participation aux travaux, Kit de participation, documentations et divers), le transport local et la restauration des diverses délégations seront prises en charge par les organisateurs. Le billet d'avion et les perdiems sont prévus être pris en charge par les bureaux de pays du PNUD concernés.

Les participants seront hébergés à l'Hôtel de leur choix parmi les 4 Hôtels périphériques (Benin Marina Hôtel****, Hôtel Novotel***, Hôtel Ibis*** et Hôtel du Port****) au lieu de la conférence comme indiqués dans la fiche annexée à la présente note conceptuelle. Le transport local des participants sera assuré par les organisateurs.

Afin de faciliter aux organisateurs de prendre toutes les dispositions utiles et de faire les réservations nécessaires, il est demandé à chaque participant de remplir la fiche d'inscription et de la renvoyer **au plus tard le 15 Août 2009** à isabelle.santos@undp.org avec copie à pierre.kouhevi@undp.org.



[Mail](#) | [Contacts](#) | [Agenda](#) | [Bloc-notes](#)

[Vos mails sur mobile](#) | [Options](#)

[Lire les mails](#) | [Écrire](#)

[Rechercher dans Mail](#) | [Rechercher sur le Web](#)

50 Toner Services
% Promotions -50%

[Précédent](#) | [Suivant](#) | [Retour aux messages](#)

[Marquer comme non lu\(s\)](#) | [Imprimer](#)

[Supprimer](#) | [Répondre](#) | [Faire suivre](#) | [Spam](#) | [Déplacer...](#)

Judi 13 Août 2009 14h31mn 04s

TR: CONFERENCE REGIONALE DU BENIN SUR LE LEP

De: "Laba Touré" <labatoure@undp.org>

À: ousmanekacso@yahoo.fr

Cc: "aronia fall" <aronia.fall@undp.org>

image002.jpg (12 ko), image003.jpg (13 ko), image004.jpg (2 ko), image005.gif (2 ko), Mathieu Ciowela.vcf (5 ko), Concept paper_LEP(finale).doc (57 ko), Tdrs_dossier_de_travail_pays.rtf (155 ko)

Dossiers

Boîte de réception (855)

Brouillons (14)

Messages envoyés

Spam (31) [Vider]

Corbeille [Vider]

Discussion

Je suis Déconnecté

Mes dossiers [Ajouter - Modifier]

Cso

Raccourcis de recherche

Mes photos

Mes pièces jointes



Ingrid Cymana
Représentant Résident Adjoint
(Programme)
BP 154 Dakar, Sénégal
Tél : (221) 33 839 90 65
Fax : (221) 33 823 55 00



Boubou Dramane Camara
Country Director
BP 154 Dakar, Senegal
Switchboard : (221) 33 839 90 50
Direct Line: (221) 33 839 90 99
Fax : (221) 33 823 55 00
www.undp.org.sn

Bouri Jean Victor Sanhouidi
Coordonnateur résident du système des Nations Unies
et Représentant résident PNUD
BP 154 Dakar, Sénégal
Tél. 221 33 839 90 50 (Standard)
LD 221 33 823 90 55 - 221 77 569 6544
Fax 221 33 823 55 00
<http://www.undp.org.sn>

De : Mathieu Ciowela [mailto:mathieu.ciowela@undp.org]

Envoyé : mercredi 29 juillet 2009 18:22

À : Babacar Cisse; Petra Lantz; Thierry Mertens; Steven A. Ursino; Lamin Manneh; Georg Charpentier; Bintou Djibo; Giuseppina Mazza; Mbaranga Gasarabwe; Joseph Byll-Cataria; Claudio Caldaroni; Maria Do Valle Ribeiro; Khadiata Lo N'Diaye; Ross Mountain; Bouri Sanhouidi; Kingsley Amaning; Rosine Soré Coulibaly; Daouda Toure; Alberic Kacou; Philippe Poinot; Adama Guindo

Cc : Nardos Bekele-Thomas; Pierre Andre Kouhevi; Idrissa Diagne; Elisabete Mendes; elsa.morandat

Objet : RE: CONFERENCE REGIONALE DU BENIN SUR LE LEP

Chers Mesdames et Messieurs les RR

En référence aux échanges que vous avez eus en marge du RBA Cluster à Addis Abeba et message de notre bureau au sujet de la conférence susmentionnée, nous avons le plaisir de vous confirmer la tenue de ladite conférence à Cotonou du 2 au 4 septembre prochains et de vous faire parvenir en annexe la note conceptuelle fournissant toutes informations utiles ainsi que les TDR devant permettre aux délégations de pays de mieux préparer leur participation.

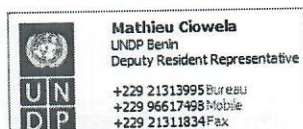
Comme discuté à Addis Abeba, nous vous remercions d'avance pour les dispositions utiles que vous prendrez pour la participation

SP
Vu, à classer dans les dossiers en instance pour copie au RRF pour étude sur les modalités de finit en charge éventuelle.
- RRF = Repondre favorablement sur le principe en attendant d'étudier les modalités de finit en charge de la post-évaluation de la diligence requise.

effective des délégations de vos pays respectifs. Dans cet ordre d'idée, trois participants sont attendus par pays et devront provenir du gouvernement (Ministre en charge du développement de la planification ou celui en charge de la justice et des droits humains), de la société civile et du secteur privé. Ces derniers devront nous faire parvenir le 15 août au plus tard leurs fiches d'inscription en vue des dispositions d'accueil et de réservation d'hôtel.

Notre Bureau se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.



mathieu.clowela@undp.org
www.bj.undp.org

Copyright © 2009 Yahoo! Tous droits réservés | Conditions d'utilisation | Aide

REMARQUE : Nous recueillons des informations personnelles sur ce site. Pour en savoir plus sur l'utilisation de ces données, consultez Yahoo! Données personnelles

De : Pierre Andre Kouhevi

Envoyé : vendredi 3 juillet 2009 09:42

À : Babacar Cisse; Petra Lantz; Thierry Mertens; Steven A. Ursino; Lamin Manneh; Georg Charpentier; Bintou Djibo; Giuseppina Mazza; Mbaranga Gasarabwe; Joseph Byll-Cataria; Claudio Caldarone; Maria Do Valle Ribeiro; Khardiata Lo N'Diaye; Ross Mountain; Bouri Sanhoudi; Kingsley Amaning; Rosine Sori Coulibaly; Daouda Toure; Alberic Kacou; Philippe Poinso; Idrissa Diagne

Cc : Nardos Bekele-Thomas; Mathieu Clowela

Objet : TR: CONFERENCE REGIONALE DU BENIN SUR LE LEP

Mesdames et Messieurs les RR ;

Prrière noter que la conférence régionale sur le LEP se teindra les 2, 3 et 4 Septembre 2009. Vous trouverez en attaché le draft de l'agenda.

Bonne réception à vous et meilleures salutations.

Pierre

De : Pierre Andre Kouhevi

Envoyé : jeudi 25 juin 2009 16:06

À : Babacar Cisse; Petra Lantz; Thierry Mertens; Steven A. Ursino; Lamin Manneh; Georg Charpentier; Bintou Djibo; Giuseppina Mazza; Mbaranga Gasarabwe; Joseph Byll-Cataria; Claudio Caldarone; Maria Do Valle Ribeiro; Khardiata Lo N'Diaye; Ross Mountain; Bouri Sanhoudi; Kingsley Amaning; Rosine Sori Coulibaly; Daouda Toure; Alberic Kacou

Cc : Nardos Bekele-Thomas; Mathieu Clowela; Pierre Andre Kouhevi

Objet : CONFERENCE REGIONALE DU BENIN SUR LE LEP

CE MESSAGE EST ENVOYE AU NOM DE MADAME NARDOS BEKELE-THOMAS, RR PNUD BENIN

Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous présenter nos excuser pour le premier e-mail parti sans attachement. C'était une erreur de manipulation. Faisant suite à nos échanges tenus à Addis sur l'objet cité en objet, je vous prie de trouver le courrier et les documents attachés à toutes fins utiles.

Nous vous remercions d'avance de votre appui. Pour toute information, prière s'adresser à Pierre Kouhevi ; pierre.kouhevi@undp.org

Meilleures salutations

Pierre



[Précédent](#) | [Suivant](#) | [Retour aux messages](#)

Sélectionnez l'encodage du message

[En-têtes complet](#)